



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 73833

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de nombreux salariés ayant commencé à travailler très tôt et qui ont acquis la durée des 160 trimestres exigés pour prétendre à une retraite à temps plein. En effet, ces derniers ne peuvent obtenir la liquidation de leurs droits à la retraite n'ayant pas atteint l'âge de soixante ans. Aussi, il serait souhaitable qu'il leur soit possible de bénéficier d'une retraite anticipée. Cette mesure permettrait de libérer des emplois et limiterait les risques d'accidents plus nombreux survenus après de longues années de travail. Ces salariés seront attentifs aux mesures prises par son ministère. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73833

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1207